

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 avril 2023

MESURES POUR BÂTIR LA SOCIÉTÉ DU BIEN VIEILLIR EN FRANCE - (N° 1070)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 128

présenté par

Mme Bonnivard, M. Neuder et Mme Louwagie

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 5, insérer l'alinéa suivant :

« La conférence nationale de l'autonomie ne doit pas être une strate supplémentaire de l'échelon départemental. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rajouter une strate supplémentaire sans moyens financiers, c'est le risque d'alourdir les procédures, pensant à tort que l'on réglerait le problème par la création de cette conférence nationale de l'autonomie.

Pendant la période Covid, les directeurs d'Ehpad se sont retrouvés sous l'autorité à la fois de l'État, des ARS, des départements, ce qui a grandement complexifié leur travail.

Il n'y a donc pas lieu de rajouter une structure supplémentaire qui n'aurait pas d'intérêt, à défaut de nouveaux moyens budgétaires.